

STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE & RESPONSABILITE SOCIETALE (DD&RS)

La loi Grenelle 1 (dans son article 55 du 3 août 2009) impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche Développement Durable, sous la dénomination "Plan Vert".

Au-delà des dimensions environnementales, le Plan Vert couvre les dimensions économiques et sociétales. Il participe ainsi à la protection et à la valorisation de l'environnement, au développement économique, ainsi qu'au progrès social.

La Conférence des Présidents d'Université (CPU), la Conférence des Grandes Écoles (CGE) et leurs parties prenantes ont voulu se faire l'écho de ces défis, en présentant ensemble le dispositif "Plan Vert" en juin 2010, destiné aux établissements d'enseignement supérieur. Un référentiel "Développement Durable", destiné à sa mise en œuvre par les établissements, a été élaboré pour les accompagner dans la définition et la conduite de leur propre démarche de Développement Durable, dans une logique d'amélioration continue.

Avec le Plan Vert, les établissements d'enseignement supérieur ont alors non seulement un rôle déterminant face à ces enjeux écologiques et humains mais aussi un rôle d'entraînement, tant auprès de leurs étudiants et personnels, qu'auprès des entreprises, des collectivités et de leurs propres fournisseurs.

L'Université du Mans a décidé d'entrer, pour son nouveau contrat d'établissement, dans une démarche volontariste de développement durable. Ainsi, elle s'engage à mettre en œuvre une politique en la matière sur ses deux sites et se donne pour objectif d'intégrer les dimensions sociales et environnementales à tous les aspects de sa politique de site, de formation, de recherche et d'innovation.

Pour ce faire, elle définit une série d'objectifs généraux déclinés dans la charte de développement durable et responsabilité sociétale, qui fondent la stratégie envisagée et la feuille de route en vue de la concrétisation de son Plan Vert.

La démarche est portée par la présidence de l'Université. Elle s'appuie sur une cellule « développement durable et responsabilité sociétale » composée d'un chargé de mission et d'un ingénieur dédié. Pour impliquer l'ensemble de la communauté et favoriser une approche participative, elle prévoit la mise en place d'un groupe de travail représentatif de l'ensemble des usagers et personnels, des services et des composantes de l'Université. Ce groupe sera chargé de proposer un programme d'action pluriannuel en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale qui permettra de formaliser et de préciser la mise en œuvre de la démarche envisagée.